

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

CDL Anjou-Choletais

L.6 Cholet <> Nantes / L.20 Cholet <> Angers / L.4 Angers <> Nantes / L.19 Angers <> Saumur (-Tours) / L.21 (section) Angers <> Sablé-sur-Sarthe / L.7 Nantes <> Poitiers / L.18 Angers <> Châteaubriant / Lignes routières interurbaines régulières du réseau Anjoubus

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
POUR SUIVI								
17/01/2019	4	desserte	La FCPE 49 regrette que les trains arrivent en gare d'Angers vers 8h ou 9h, à l'heure de début des cours. Il faudrait un battement de 10 minutes environ pour permettre aux lycéens de rejoindre leur établissement scolaire. Pour être à l'heure en cours, ils sont aujourd'hui obligés de prendre le train 1h avant.	Le problème est connu et identique au Mans : tous les trains ne peuvent techniquement pas arriver en gare au même horaire. Le bilan du cadencement est globalement très positif puisque les fréquentations ont augmenté. Mais il reste en effet des améliorations à apporter pour permettre aux scolaires d'arriver à l'heure dans leurs établissements à Angers ou au Mans.				
17/01/2019	4	desserte	Manque 2 trains pour la desserte d'Ingrandes : le matin vers 7/8h dans le sens Angers > Nantes et le soir vers 17h/18h dans le sens Nantes > Angers. Par ailleurs, il n'existe qu'un seul train à 17h52 au départ d'Angers.	La Région a conscience qu'il subsiste des creux de desserte. Une évolution de l'offre pour la création de nouveaux trains omnibus est à l'étude et pourraient être envisagée à l'horizon 2021.				
17/01/2019	toutes (fer)	desserte	La FNAUT demande comment renforcer la desserte du samedi.	La Région souhaite avant tout connaître le potentiel de fréquentation des usagers occasionnels avant d'étudier une éventuelle évolution de la desserte.				
17/01/2019	6	desserte	La municipalité de Boussay souhaite connaître rapidement les grilles horaires applicables après la réouverture de la ligne après les travaux. En effet, de nombreux lycéens ont besoin de connaître la desserte avant de s'engager sur des choix dans Parcours'Sup. Les trains arrivent en général trop tôt avant l'ouverture des Ets scolaires (45 minutes d'attente).	La SNCF va tenter d'anticiper la publication des fiches horaires (à voir avec la direction marketing). La Région souhaite que les futures fiches horaires soient adressées aux collectivités locales concernées et aux services régionaux pour permettre aux lycéens et à leurs familles d'anticiper le choix d'un établissement.				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		mise en service prévue ou réalisée	
					raisons techniques	raisons financières		suite favorable
17/01/2019	4	distribution	<p>Le Maire de la Possonnière souhaite le maintien en fonctionnement du DBR dans sa gare. Des usagers ont été verbalisés alors même que le DBR était en panne. Tout le monde ne dispose ni d'un smartphone ni d'une imprimante pour l'achat et l'impression de son billet de train. Souhaite le maintien du guichet de Chalonnes-sur-Loire pour l'achat des billets grandes lignes.</p>	<p>La SNCF sous-traite l'entretien des DBR à un prestataire national. Les délais de réparation et de remise en service sont en effet assez longs. Un travail est en cours pour réduire les temps d'intervention et garantir la continuité du service.</p> <p>La Région étudie la possibilité de profiter du marché SNCF d'acquisition de DBR pour équiper les haltes régionales. En attente de la communication d'un devis. Il n'est pas question de surfacturer les tarifs à bord des trains lorsqu'il n'existe ni guichet, ni DBR en gare ou quand il est en panne. Si la lutte contre la fraude reste un objectif, le tarif à bord lors de la montée dans une gare dépourvue de moyen de distribution doit être identique à celui vendu sur les bornes.</p>				
17/01/2019	4	distribution	<p>La Ville d'Ancenis a découvert tardivement et brutalement le projet SNCF de baisse du volume horaire d'ouverture des guichets. Le Maire s'inquiète de la suppression de postes d'agents SNCF pour des raisons de sécurité. La dématérialisation totale des ventes en zone semi-rurale n'est pas une bonne solution compte tenu de la mauvaise couverture réseau. Souhaite que la réduction des horaires soit lissée pendant les travaux.</p>	<p>SNCF - Pendant les travaux, la gare sera organisée avec d'autres agents. Du personnel supplémentaire sera présent en gare pour assurer notamment les traversées de voies en toute sécurité, car la largeur des quais sera réduite pendant les travaux.</p> <p>La Région organisera une réunion de concertation avec la Commune et la SNCF au sujet des guichets.</p>			<p>Une réunion de concertation (Région, SNCF, Maire) a permis de trouver des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents assurant la sécurité ferroviaire pendant les travaux sont présents du 1er au dernier train, - Les <u>horaires d'ouverture</u> des guichets : <ul style="list-style-type: none"> * un questionnaire sera mis à disposition des usagers à partir du 1er mars 2019 pour connaître leurs préférences d'horaires d'ouverture des guichets, * à compter du 2 avril 2019, la SNCF va tester l'ouverture des guichets de 7h à 14h du lundi au vendredi sans changer les horaires du samedi (ouverture toute la journée), * un bilan de fréquentation des guichets l'après-midi et le matin sera présenté en octobre 2019 en appui à une décision concertée sur les horaires définitifs. - L'<u>accompagnement des usagers</u> : <ul style="list-style-type: none"> * 2 temps d'accompagnement digital des usagers seront organisés en gare d'Ancenis-Saint-Géréon les 28 février et 21 mars 2019, * des agents de la SNCF seront ponctuellement présents en dehors des horaires d'ouverture des guichets pour aider les usagers qui le souhaiteraient. 	oct-19

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
17/01/2019	4*20	distribution	Il est scandaleux de voir un jeune sanctionné par une amende de 100 euros (pour un trajet à 3 euros) alors que le DBR de La Possonnière était en panne. Il n'a pas réussi à trouver le contrôleur pendant les 9 minutes du temps de parcours.	La Région souhaite que SNCF : * trouve une solution de communication efficace entre le gestionnaire des DBR et les contrôleurs pour éviter des sanctions de ce type, * améliore et simplifie la vente en ligne. <i>Information post-réunion</i> : Par ailleurs, la Région défend l'application à bord d'un tarif guichet dès lors qu'il n'y a pas de solution de distribution en gare ou que celle-ci est indisponible. Elle a d'ailleurs sollicité officiellement SNCF sur ce point par courrier en date du 21/12/18. La Région a obtenu de SNCF, comme évoqué dans son courrier en date du 18/01/19, la non majoration de la vente à bord lorsqu'un usager monte dans une gare sans solution de distribution et se présente spontanément au contrôleur, pour toute l'année 2019.				
17/01/2019	4*20	distribution	Le site internet TER Pays de la Loire doit être amélioré car il n'est pas si facile d'y souscrire un abonnement. L'accueil de la hotline n'est pas toujours très sympathique.					

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					<i>raisons techniques</i>	<i>raisons financières</i>		
17/01/2019	4*20	distribution	<p>Le Maire de Chalonnes est inquiet sur le devenir des guichets. Une réunion de concertation est en cours d'organisation. Mais de nombreuses questions se posent : quel retour d'expérience des autres gares ? Quels billets seront vendus avec la solution "Mobileo" ? Cet équipement sera-t-il capable de gérer les trajets complexes ? Toutes les réductions seront-elles applicables ? La gare mobile passe-t-elle vraiment partout aux dates prévues ? Comment garantir le fonctionnement des DBR ? Comment gérer les dégradations dans un bâtiment-voyageurs fermé en l'absence d'agent SNCF ? Comment accompagner les publics en situation de fragilité (séniors, jeunes) qui ne disposent pas d'un accès internet ? Les Maisons de Services Au Public (MSAP) se développent mais comment pérenniser son financement ?</p>	<p>La Région n'est pas satisfaite des alternatives au guichet proposées par la SNCF. Un courrier a été récemment adressé à la SNCF pour éclaircir tous les cas de figure de vente et d'améliorer les propositions qui doivent en effet permettre de couvrir tous les besoins.</p>				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
17/01/2019	4	qualité de service	<p>Les chiffres de la régularité ne sont qu'une moyenne, peu représentative de ce que vivent les usagers au quotidien. Cas d'un TER retardé par un train de marchandise.</p> <p>Le train de 7h32 au départ d'Angers est trop souvent composé d'une seule rame induisant des surcharges. Dès la gare d'Ancenis, les voyageurs sont vraiment entassés. Regrette l'absence d'informations en gare sur la composition des trains, et sur les suppressions. Les contrôleurs n'osent plus passer. Certains s'excusent pour les conditions de transport.</p>	<p>La <u>Région</u> est consciente des problèmes de sur-occupation des rames : les voyageurs sont invités à signaler les surcharges sur l'application ContribuTER.</p> <p>SNCF - La gare d'Ancenis est desservie à la fois par des trains omnibus et des semi-directs. De nombreux voyageurs se reportent sur les circulations dont le temps de parcours est le plus intéressant. Depuis le 09/12/2018, toutes les circulations sont assurées en UM (440 places) ou avec des rames Regio2N (capacité de 500 places assises), permettant de résoudre les 40 surcharges identifiées en 2018.</p>				
17/01/2019	19*4	qualité de service	<p>La surcharge sur le train départ St-Mathurin de 7h25 vers Champtoceau est signalée tous les matins sur l'application ContribuTER.</p>	<p>SNCF - Ce train n'est actuellement pas identifié en surcharge : à étudier.</p> <p>La <u>Région</u> tolère la présence d'usagers debout dans le périurbain lorsque le temps de parcours n'exède pas 20 minutes (comme dans un tramway). SNCF doit proposer des solutions pour résoudre ce problème.</p>				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
17/01/2019	20	infrastructure distribution qualité de service	<p>La Députée (2ème circonscription du Maine-et-Loire) rappelle que les problématiques de transport sont tout à la fois des sujets locaux, régionaux et nationaux. L'Etat s'est engagé à reprendre une grande partie de la dette de la SNCF pour permettre à SNCF Réseau de mener d'importants investissements sur les infrastructures dans les 10 ans à venir. La fermeture de petites lignes ferroviaires est en effet un non sens au regard de la transition écologique. Il faut répondre à tous les besoins des usagers. La fermeture de guichets n'est pas acceptable car les voyageurs ont besoin de services de proximité. La qualité de service sur la ligne Angers-Cholet est particulièrement préoccupante. Sur cette ligne la baisse de fréquentation dans les haltes intermédiaires s'est encore dégradée. Ne souhaite pas encore attendre 1 an et demande un état des lieux mi-2019. Les élus locaux doivent également faire la promotion de cette ligne.</p>	<p>SNCF - Les chiffres de fréquentation de 2018 sont cependant marqués par la grève de 3 mois au printemps, avec une perte global de trafic de 13%. Ne pas en tirer de conclusions trop rapides. Avec la mise en œuvre de la nouvelle gamme tarifaire, les fréquentations repartent à la hausse (+ 4 à 5%).</p> <p>La Région est favorable à la réalisation d'un point d'étape sur la ligne Angers-Cholet mi 2019 (fréquentations et qualité de service).</p>				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
17/01/2019	4	gare	Le parking de la gare de La Possonnière (80 places) est d'ores et déjà saturé car c'est l'ensemble du bassin de vie qui vient prendre le train dans cette gare. Le maire invite ses concitoyens à venir à pied à la gare. Du foncier disponible de l'autre côté des voies permettrait d'envisager la création d'un nouveau parking. La passerelle de la gare est inaccessible, alors que la commune accueille un établissement de personnes handicapées qui vont travailler chaque jour dans un ESAT à Angers. La goulotte n'est pas adaptée aux vélos.	<i>Information post-réunion</i> : La Région invite la commune à se rapprocher de ses services pour étudier un futur projet de stationnement. Une subvention à hauteur de 30% du montant des travaux est possible. Concernant le volet PMR (passerelle), l'établissement qui accueille des personnes handicapées à La Possonnière n'est pas situé dans le périmètre éligible au titre du Sd'AP ; la gare n'est donc pas dans la liste des gares prioritaires. Il n'est pas prévu actuellement d'étendre la passerelle car les TVP présentes sur le site n'ont pas été jugées par SNCF Réseau comme posant des problèmes de sécurité.				
17/01/2019	4*20	gare	La Possonnière - Beaucoup de trains arrivent à l'heure et sont confortables. La crainte est surtout de ne pas trouver de place sur le parking de la gare dès 7h du matin.					
17/01/2019	4	gare	Souhaite que la passerelle de la gare de La Possonnière soit accessible pour le quai n°1.					
17/01/2019	4*20	gare	Le Maire trouve dangereux que les usagers traversent les voies à pied car la passerelle de la Possonnière ne couvre que les voies TGV.					
17/01/2019	4	infrastructure	Ingrandes : suite à la rénovation initiale (dont l'installation d'un grillage de protection), la promesse était faite de rénover l'autre partie dans les 2 ans. Où en est ce projet?	<i>Information post-réunion</i> - SNCF Réseau : Un enrobé sera réalisé sur la zone entre l'abri et l'escalier de la passerelle. La date de réalisation de ces travaux doit être programmée en fonction des ressources disponibles.				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
POUR INFORMATION								
17/01/2019	4	<<<	S'inquiète de la privatisation des lignes Intercité Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux.	Il ne faut pas confondre l'infrastructure ferroviaire et la circulation commerciale des trains. Plusieurs types de trains circulent sur l'axe Nantes - Angers - Lyon : des TER (entre Nantes et Angers), des Intercités (également appelés Trains Corails ou TET*) et des TGV. Les TET et TGV relèvent de la compétence de l'État (desserte, financement, tarification...) et sont opérés par la SNCF. L'État a lancé une procédure d'appel d'offres dans le cadre de l'ouverture des grandes lignes à la concurrence. Plusieurs candidats pourront concourir et ces liaisons grandes lignes pourraient être opérés à partir de 2022 par un autre opérateur que la SNCF (ou la SNCF si elle remporte l'appel d'offres). Il n'y aura cependant aucun impact sur le matériel roulant : l'État mettra le matériel roulant à disposition du nouvel opérateur et définit lui-même, dans son cahier des charges, le niveau de service attendu et les missions de train (horaires, arrêts...). Le fret et les trains internationaux sont déjà ouverts à la concurrence. Le système ferroviaire français doit être capable de gérer des opérateurs différents sur son réseau.				
17/01/2019	toutes (fer)	matériels roulants	La CGT rappelle qu'il manque 10 agents à l'atelier de maintenance des rames à Nantes-Blottereau, réduisant la capacité de la SNCF à effectuer des réparations rapides.	La SNCF confirme plusieurs démissions d'agents du centre de maintenance qui ont été débauchés par d'autres sites industriels (Airbus, chantiers navals). Mais SNCF recrute aussi et reste en mesure d'assurer toutes les opérations de maintenance nécessaires sur les rames.				
17/01/2019	toutes (fer)	infrastructure	La CGT explique que le plan d'entretien des arbres aux abords des voies ferrées manque de financements. Souhaite que cette mission, aujourd'hui confiée à des entreprises extérieures, soit réinternalisée comme en région parisienne.	SNCF Réseau - L'externalisation du plan d'entretien des végétaux n'a pas d'impact sur la qualité du travail. Le retard pris sur l'élagage est en cours de résorption.				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion		
		thématique			suite défavorable		mise en service prévue ou réalisée
					<i>raisons techniques</i>	<i>raisons financières</i>	
17/01/2019	toutes (fer)	infrastructure	L'élégage des arbres aux abords des voies est indispensable pour améliorer la ponctualité des trains.				
17/01/2019	4*20	infrastructure qualité de service	En novembre 2018, les problèmes avec les feuilles mortes ont fortement dégradé la qualité de service pour les trains au départ de La Possonnière. Ce phénomène va-t-il se reproduire tous les ans ?	SNCF Mobilité - à l'automne les feuilles mortes tombent sur les voies se collent au rail à cause de l'humidité. Cela provoque un effet de patinage de la roue du train sur le rail devenu glissant. Une machine est utilisée pour le brossage, le sablage et le lavage du rail de manière préventive : ce procédé permet par abrasion au rail de retrouver ces qualités d'accroche pour assurer l'adhérence de la roue. Il s'agit d'une question de sécurité car les conducteurs doivent adapter leur conduite par rapport aux distances de freinage. Le plan d'élégage des végétaux effectué par SNCF Réseau est également préventif pour éviter la chute des feuilles directement sur les voies.			
17/01/2019	4	infrastructure	Entre Ingrandes et Ancenis, la voie ferrée est située directement sur la levée. En cas de crue, demande qui de la SNCF ou des collectivités locales (GEMAPI*) va gérer la fermeture des portes ?	La COMPA* est en charge du GEMAPI*. 26 km de voies ferrées sont en effet concernées sur le périmètre communautaire. Le sujet est complexe. Les rails sont construits sur un talus pour éviter les inondations. Le talus ferroviaire sert ainsi de digue pour prévenir les inondations en cas de crues. SNCF confirme que ses agents sont chargés du renforcement des digues et de la fermeture des portes en cas de crue. Il s'agit d'actions préventives dans la mesure où les crues autrefois centenaires deviennent décennales. Il s'agit de prévoir les aménagements les plus pertinents au cas par cas.			

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					<i>raisons techniques</i>	<i>raisons financières</i>		
17/01/2019	toutes (fer)	distribution	L'adoption de la réforme ferroviaire en juin 2018 est le fait de partis politiques qui souhaitent la privatisation de la SNCF et la réduction des horaires d'ouverture des guichets.	<p>La Région n'a pas décidé de réduire les horaires aux guichets. Il s'agit d'une stratégie interne de la SNCF déployée partout en France depuis plusieurs années. Dans sa convention, la Région a souhaité connaître en amont les intentions de la SNCF sur les évolutions du schéma de distribution afin d'anticiper et d'avoir une véritable visibilité à long terme. La convention oblige la SNCF à organiser une concertation préalable avec la mise en oeuvre de solutions alternatives. Il s'agit également de régler les problèmes connexes tels que l'ouverture/fermeture du bâtiment-voyageurs. L'objectif reste de maintenir le même niveau de service. Les 10% voyageurs qui ne disposent pas de smartphone doivent pouvoir continuer à acheter des billets de train. Les horaires des guichets doivent prendre en compte les besoins des usagers et pas uniquement les contraintes internes de la SNCF.</p> <p><u>SNCF</u> - L'objectif n'est pas de tout dématérialiser et de déserrer les territoires. L'adaptation des horaires des guichets est consécutive à la baisse effective des ventes. Les "Gares Mobiles" sont présentes sur tous les territoires, y compris dans les communes qui ne disposent pas de gare. La vente de billets TER et TGV chez des dépositaires est aussi une possibilité. Parallèlement, il est nécessaire de valoriser les bâtiments-voyageurs qui ne sont pas de simples lieux de passage mais constituent des outils au service des communes.</p>				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
17/01/2019	20	distribution	<p>Un élu de Chemillé témoigne de la fermeture du guichet de cette gare depuis juillet 2017. Une convention a été signée pour l'ouverture/fermeture du bâtiment-voyageurs. Confirme qu'il n'existe toujours pas de possibilité d'acheter un billet grande ligne. En revanche, la municipalité est satisfaite de la gare mobile. Le DBR a été en panne pendant 2 mois : souhaite que les réparations soient prioritaires dans les gares où il n'existent plus de guichet. La MSAP est en grande partie financée par la commune : quels partenariats pourraient être conclus avec SNCF pour la vente de billets grandes lignes ? Demande si le guichet de la gare de Chemillé sera réouvert.</p>	<p>SNCF - Le guichet de Chemillé ne sera pas rouvert. SNCF contribue économiquement à certains partenariats en finançant par exemple les dépositaires. En effet, l'outil Mobileo - qui couvre actuellement 90% des ventes - ne propose pas toute les gammes tarifaires. Cependant, le CRC (Centre Relations Clients) de la SNCF a déjà traité des ventes grandes lignes à la demande d'un dépositaire. Le paiement en numéraire sera bientôt possible (application en cours de développement). Les retours d'expérience positifs dans les territoires permettent à SNCF de progresser sur la complétude des services alternatifs. L'objectif est de réorganiser la présence territoriale de la SNCF pour toucher plus de public potentiel que dans une gare, des prospects qui pourraient demain devenir des voyageurs du train. la transition écologique est au coeur de la stratégie de la SNCF. Les dégradations sur les bâtiments-voyageurs restent très rares. Pour les publics éloignés du numérique, des agents SNCF proposent des ateliers en gare et dans les communes pour accompagner les voyageurs à l'utilisation de l'application SNCF qui propose la vente en ligne. Le travail entre SNCF Mobilités et Gares & Connexions permet l'automatisation des accès aux gares en proposant une meilleure amplitude horaires. Chaque territoire étant spécifique, SNCF propose une concertation personnalisée aux collectivités locales.</p>				
17/01/2019	20*19	desserte	<p>La FNAUT 49 est satisfaite du prolongement du TER "Cholet 6h57 > Saumur 7h22" mais ne comprend pas pourquoi ce n'est pas le cas dans le sens Saumur > Cholet.</p>	<p>La SNCF a saisi une opportunité technique mais la prolongation des trains ne peut pas être systématique.</p>	X			

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
17/01/2019	4	desserte	Les usagers ne comprennent pas la différence entre les différents types de train (TER, TGV, Intercité) : souhaitent pouvoir emprunter n'importe quel train.	<p><u>Information post-réunion</u> : les trains grandes lignes (TGV et Intercité, gérés par l'État) dépendent de la branche "grandes lignes" de la SNCF, contrairement aux TER (compétence régionale) dont l'exploitation est confiée à l'Établissement TER Pays de la Loire. Leurs comptabilités sont totalement distinctes. La branche grandes lignes n'a aucun intérêt à faire monter des clients du TER qui ne payent pas le même tarif. Les négociations entre la Région Pays de la Loire et la branche grandes lignes de la SNCF ont été très difficiles. La Région a cependant obtenu que les abonnés TER Tutti Illimité puissent emprunter certains TGV en heures creuses (liste disponible sur le site TER Pays de la Loire) sous conditions (paiement d'un forfait de 15 euros + montant de la réservation 1,50 euros).</p>			<p>https://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/offres/tarifs-et-abonnements/je-voyage-beaucoup/acces-tgv</p>	
17/01/2019	19*4	desserte	Depuis le cadencement en juillet 2017, le trajet direct St-Mathurin <-> Champtoceau est plus difficile : un train a été supprimé le matin (2 liaisons possibles contre 3 avant). Souhaite plus de trains directs diamétralisés entre Angers et Saumur. Les correspondances en gare d'Angers ne sont pas fiables.	<p><u>SNCF</u> - pour garantir la robustesse du plan de transport, il est nécessaire de gérer les trains ligne par ligne et éviter ainsi la "contamination" des retards d'une ligne sur l'autre. Mais il est nécessaire d'améliorer les correspondances à Angers. La diamétralisation ne sera donc pas généralisée.</p> <p><u>Région</u> : le train n'a pas été supprimé par le cadencement. C'est sa mission qui a été modifiée (train omnibus devenu semi-direct) car avant le 02/07/19, deux trains se succédaient à 12 minutes d'intervalle seulement.</p>	X	X		

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		mise en service prévue ou réalisée	
					raisons techniques	raisons financières		suite favorable
17/01/2019	toutes (fer)	qualité de service	Le problème des transports en commun est de plus en plus important pour les Français. La politique globale des transports en France est toujours en retard sur les besoins. Les usagers ont été pris en otage pendant les 3 mois de grève du printemps, incitant certains à reprendre leur voiture. Dans le cadre de la transition écologique, il faut pourtant inciter les gens à prendre le train et redonner confiance dans les transports en commun. Déploie des taux de conformité très bas (75%), alors qu'ils culminaient autrefois à plus de 85%. Un train sur 4 est en retard, soit une arrivée tardive sur le lieu de travail tous les 2 jours.	<p><u>Région</u> - Avant 2018, les taux de ponctualité paraissaient plus satisfaisants car ils ne prenaient en compte que la régularité. Avec la nouvelle convention Région-SNCF 2018-2023, la Région prend désormais en compte le taux de conformité qui inclut à la fois les retards et les suppressions. Pour convaincre les automobilistes de prendre le train, il est nécessaire de combiner une offre de desserte intéressante et la fiabilité des circulations. La nouvelle convention a permis de multiplier par 4 le montant des pénalités payées par la SNCF lorsque les taux de conformité ne sont pas satisfaisants.</p> <p><u>SNCF</u> - Les taux de conformité 2018 sont remontés par exemple à 91,7% sur Angers - Ancenis et 96,1% entre Angers et Cholet.</p>				
17/01/2019	4*20	vélo	Le Maire de Chalonnes souhaite l'extension du service estival Vélo Train Loire aux trajets du quotidien. Le PCAET* met en évidence la nécessité de mettre les moyens pour développer les abris vélos et leur transport dans les trains.	La Région investit prioritairement dans les infrastructures ferroviaires pour sauver les petites lignes. Une rame coûte 12 millions d'euros : les acquisitions de matériels roulants sont donc allouées aux voyageurs. Pour les vélos, la Région préfère accompagner leur utilisation exponentielle par le financement d'abris sécurisés en gare.		X		
17/01/2019	4	vélo	Le Maire d'Ingrandes soulève le paradoxe : certains souhaitent voyager avec leur vélo, les autres se plaignent des surcharges.	Région : il s'agit en effet de définir l'équilibre entre les différents intérêts contradictoires. C'est le rôle des politiques publiques d'y répondre.				

TABLEAU DE SUIVI DU COMITÉ DE LIGNES DU 17 JANVIER 2019

mise à jour du 15/04/2019

date CDL	ligne <i>(voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		mise en service prévue ou réalisée	
					raisons techniques	raisons financières		suite favorable
17/01/2019	4	qualité de service	Usager occasionnel satisfait des nouveaux horaires cadencés entre La Possonnière et Angers mais regrette les retards peu prévisibles et rarement annoncés. Le train de 14h24 a été supprimé fin août 2018 pour "défaut de production" : est-ce que cela signifie qu'il n'y avait pas de conducteur ?	SNCF - Trois phénomènes se sont conjugués fin août 2018 : des agents malades, des grèves, des congés annuels, les réunions d'instances paritaires. Il manquait donc en effet 8 conducteurs sur une période de 3 jours qui a conduit SNCF à adapter le plan de transport en supprimant quelques trains.				
17/01/2019	4	tarifs	Surprise de voir le prix du billet augmenter de 50% avec la carte Sénior. Est-ce la conséquence de la suppression des périodes bleues et blanches ? L'agent SNCF présent en gare n'a pas pu lui fournir d'explications.	Les gammes tarifaires nationales et régionales coexistent. Les cartes nationales offrent toujours des réductions sur les circulations TER plafonnées à 25%. Propose d'acheter une carte régionale "Mezzo" dont le prix a sensiblement baissé (de 65 à 30 euros) qui permet de voyager y compris à destination de toutes les régions limitrophes. La Région reconnaît le manque d'informations sur ce sujet. L'agent de circulation en gare de La Possonnière ne peut pas connaître toute la gamme tarifaire : ce n'est pas son métier (il s'occupe des aiguillages).				

(*) Liste des abréviations utilisées

DBR : Distributeur de Billets Régionaux

TET : Train d'Equilibre des Territoires (Intercité, ligne nationale gérée par l'Etat)

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPA : Communauté de Communes du Pays d'Anceins

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

FNAUT : Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports

UM : unité multiple (train composé avec plusieurs rames)

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail